



Responsabilité du maître d'oeuvre

Par **florence**, le **02/08/2010** à **13:37**

Bonjour,

Un maître d'oeuvre n'a pas fait respecter très exactement les limites entre deux propriétés privées voisines et le résultat est que le mur d'un bâtiment en cours de construction situé sur l'une des propriétés empiète de 3 cm sur le terrain voisin. Est-il possible de faire participer financièrement le maître d'oeuvre à l'établissement d'un nouveau plan de bornage par le géomètre ?

En vous remerciant.

Bonne journée.

Par **LEBOURGUIGNON**, le **28/09/2010** à **14:10**

Bonjour,

Si l'erreur incombe au MO, le moins qu'il puisse faire est qu'il participe effectivement au financement du nouveau bornage.

En effet, le voisin serait tout à fait en droit de faire détruire la maison. Celle-ci pourrait probablement être reconstruite aux frais du MO.

Donc, si le voisin est d'accord pour une cession d'une partie de son terrain, ce sera à vos frais dans un premier temps.

De toute manière, c'est la solution à privilégier.

Par **LEBOURGUIGNON**, le **28/09/2010** à **14:11**

Bonjour,

Si l'erreur incombe au MO, le moins qu'il puisse faire est qu'il participe effectivement au financement du nouveau bornage.

En effet, le voisin serait tout à fait en droit de faire détruire la maison. Celle-ci pourrait probablement être reconstruite aux frais du MO.

Donc, si le voisin est d'accord pour une cession d'une partie de son terrain, ce sera à vos frais dans un premier temps.

De toute manière, c'est la solution à privilégier.